

Tracer les actifs numériques piratés

Une start-up française propose une solution originale et abordable pour identifier l'origine des contenus piratés. **Suivez le guide**

Advestigo est une jeune société française qui propose des solutions automatisées de fouille, de surveillance et de contrôle de la dissémination d'actifs numériques sur l'Internet, et ce quel que soit le format : texte, image, musique, vidéo, logiciel... Elle exploite pour cela une technologie exclusive développée par ses fondateurs, Hassane Essafi et Marc-Michel Pic, deux docteurs en informatique issus du CEA-LETI. Après deux années de développement, pour industrialiser sa technologie et lancer son développement commercial, la société a levé fin 2004, 3,5 millions d'euros auprès des fonds de capital-risque i-Source Gestion, CapDecisif et Eon Tech Ventures. La commercialisation des services en mode ASP (application service provider) a commencé fin 2004 et déjà la société affiche une dizaine de références : la Sacem, la SCPP, l'AFP, Gaumont Buena Vista Int., le CXP, Disney, l'ADAGP... Michel Roux, son directeur général est optimiste et espère engranger un million d'euros de commandes dès cette année.

> traquer le plagiat et la contrefaçon

La technologie, baptisée Théraographie™, procède par comparaison d'empreintes. Dans un premier temps le client fournit les contenus (ou représentation numérique de contenu) qu'il souhaite mettre en surveillance. Advestigo leur fait subir un traitement algorithmique qui calcule l'empreinte originale propre à chaque document. Advestigo procède ensuite à une recherche active sur Internet en utilisant différents moteurs de recherches. Les éléments suspects sont ceux dont le calcul d'empreinte est comparable à l'une des empreintes originales. Non seulement cette comparaison est automatique, mais elle s'améliore au fil du temps. Le système s'auto-éduque en excluant les éléments déjà identifiés ou non pertinents.



de gauche à droite :
David Fischer - directeur technique,
Michel Roux - directeur général,
Michel Navarre - directeur commercial,
Christophe Tilmont - directeur marketing,
Hassane Essafi - fondateur - directeur R&D avancée,
Marc-Michel Pic - fondateur - directeur des opérations techniques.

La robustesse de la technologie permet de déceler les copies approchées ou partielles de documents, les images tronquées ou recadrées ou encore insérées dans d'autres éléments graphiques.

Advestigo vise deux types de clientèle : d'une part, les entreprises qui souhaitent contrôler l'usage de leur image sur l'Internet (marque, logo, design, modèle ou représentation numérique de produit). C'est le cas notamment des entreprises du luxe, des banques, des bureaux de style... ; d'autre part, les ayants droit dont les contenus sont susceptibles d'être piratés : éditeurs de musique, producteurs de cinéma, de vidéo, agences de presse ou de photos mais aussi des éditeurs de contenus à forte valeur ajoutée comme les études.

Si dans le premier cas le volume d'information à surveiller est réduit, dans le second, il est considérable. Les tarifs sont en conséquence. « Pour le suivi d'une marque, le tarif d'entrée est de 300 euros par mois avec un abonnement minimal de 3 mois, explique Christophe Tilmont, directeur marketing. Et nous pratiquons un fort dégressif. Puisque nous proposons la surveillance de 3 000 objets simples (tex-

te, photo ou image) pour 6 000 euros par mois. » Pour les très gros volumes, comme pour la Sacem, l'estimation est étudiée au cas par cas. Par ailleurs, Michel Roux, n'exclut pas la vente de licence pour les entreprises ou les administrations qui souhaiteraient acquérir la technologie en interne. Dans ce cas les prix peuvent varier de 50 000 à 500 000 euros.

Plusieurs services de police européens évaluent actuellement la solution d'Advestigo dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité (pédophilie, terrorisme, drogue...). Par ailleurs, sa technologie a été retenue, dans le cadre du rapport Brugidou/Kahn sur l'« Etude des solutions de filtrage des échanges de musique sur Internet dans le domaine du peer to peer », récemment remis au ministère de la Culture. Un pilote devrait être développé afin de mettre en place chez les fournisseurs d'accès (FAI) des "radars" pour surveiller les contenus illicites. Enfin, Advestigo pense être en mesure de proposer rapidement une solution aux entreprises victimes de la vente massive de contrefaçons sur les sites d'enchères de type eBay. <

Site Web : www.advestigo.com